

PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION SNEA

Paris, le 16 Mai 2019

Président de séance :

FLAMME Daniel *Président du SNEA*

Secrétaire de séance :

RAIMBAULT Alban *Chargé de mission FNSA*

Participants :

- **FLAMME Daniel** (*Flamme Assainissement*), **BULTHEEL Nicolas** (*SOS Vidange Assainissement*), **ALARY Christophe** (*SARP SO*), **SOULAGE Didier** (*SME*), **SERRAILLE Ludovic** (*SANITRA FOURRIER*), **NUCCI Bernard** (*MALEZIEUX*), **GOUESBET Antoine** (*SARP CE*), **EVEILLEAU Guy** (*SARP IDF*), **FELON Thomas** (*DETRE*)

Excusés :

- **PERALTA David** (*Assainissement 81*), **CLEMENT Guillaume** (*Resology*), **HOUEL Marc-Olivier** (*SARP*), **DURANDEAU Loïc** (*SUEZ RV OSIS Ouest*), **TAXIL Olivier** (*Fayence Assainissement*),

Ordre du jour :

- Actualités FNSA :
- Actualités SNEA :
- Dossiers SNEA
- Dates des prochains CA
- Questions diverses

La séance du CA SNEA est ouverte à 10h15.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration (CA) peut valablement délibérer.

Daniel FLAMME remercie de leur présence l'ensemble des participants et propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

- **Approbation du compte-rendu du CA SNEA du 24 Janvier 2019**
 - Le compte rendu du Conseil d'administration du 24 Janvier 2019 est approuvé sans observation.

- **Actualités FNSA :**

- Groupe de Travail Amiante (Guy Eveilleau)

Pour rappel, concernant l'hygiène immobilière, d'une part, les modes opératoires, sous forme de fiches, ont été revus et devraient être finalisés et validés au cours du premier semestre 2019 avec l'élaboration d'un guide méthodologique. Ils ont été réalisés en lien avec CARTO (OPPBT). Une réunion du GT Amiante interne à la FNSA est prévue le 11 Juin 2019 pour valider et communiquer vers les publics concernés (Bailleurs sociaux notamment). Pour une prise en compte et une utilisation élargie, il est soulevé le fait de les faire valider par une tiers-partie.

Par ailleurs, une réunion de restitution des données a été organisée par l'AORIF (bailleur social en Ile de France) le 15 Avril dernier. Cela nous a permis de rencontrer la représentante de la DGT, Sylvie LESTERPT. Ce qui en ressort est que la façon de travailler sur le terrain sera inmanquablement modifiée, entraînant des modifications pour nos outils, coûts, analyses etc.... Tout ceci en supposant des remises en cause de certains matériels (recycler, etc... ?), méthodes de travail (Mono-Opérateur, etc... ?). Resteront des problématiques liées au rejet de nos pompes à vide, qualité des boues générées, et autres... Néanmoins, les pouvoirs publics semblent, selon toute vraisemblance, ralentir sur le degré d'urgence de la thématique. La FNSA reste vigilante et continue ses actions. Un besoin de chantiers test est toujours d'actualité. La prise de contact avec l'Union Régional Habitat des Hauts de France et SIA est intéressante car ces acteurs sont actifs sur le sujet. Ce sont des potentiels pourvoyeurs de chantiers test.

Concernant le curage des réseaux horizontaux, d'autre part, deux nouvelles conventions : avec Rennes Métropole (signée) ; une convention en cours de négociation avec la communauté des communes Giennoises (pour la mise en place de chantiers tests par la SGA MEYER).

Avec Nantes Métropole, SUEZ RV OSIS (un de leur prestataire) serait prêt à réaliser un test et deux en attente.

Par ailleurs, la FNSA a collaboré à la rédaction d'un article concernant l'action fédérale relative à l'amiante et les chantiers test dans le magazine « Dimension Amiante », aux côtés de la métropole de Rouen.

Le CA se pose également la question d'intégrer ces modes opératoires à respecter dans QUALITASS IMMO.

Enfin, concernant le repérage amiante ; attendu depuis septembre, le décret modificatif du repérage avant-travaux vient enfin de tomber au JO. Très attendu, il fixe le nouveau calendrier d'entrée en vigueur des repérages avant-travaux dans chacun des six domaines prévus par le décret du 9 mai 2017. Comme nous l'avons déjà annoncé, l'application sera bien échelonnée sur 2019 et 2020. Il nous faudra être très vigilant sur l'obligation des MO de le signaler.

Le précédent calendrier apparaissait en effet obsolète avec des dates figées au 1er octobre 2018 alors qu'aucun des six arrêtés d'application prévus n'avait été publié. Le décret modificatif remet donc de l'ordre. Le nouveau calendrier est le suivant :

- ➔ *Autres immeubles tels que terrains, ouvrages de génie civil et infrastructures de transport : 1er octobre 2020 ;*

Enfin, la FNSA va réunir au cours du mois de Septembre les partenaires et métropoles autour de la problématique Amiante et pour relancer les chantiers tests. Les Collectivités étant de plus en plus importantes, celles-ci abordent nos problématiques en totale connaissance de cause administrative mais aussi technique. Les échanges devraient être plus aisés avec elles dans un très proche avenir.

- Commissions techniques (David Peralta et Daniel Flamme) (voit document ci-joint)

Un état des lieux des commissions techniques est proposé aux administrateurs.

- **Livret d'accueil** : Mise à jour en cours (A relancer pour participation) (Quid de sa dématérialisation ?)
- **Guide des manœuvres de véhicules** (en sommeil) (Quid de sa dématérialisation ?)
- **Cuves et réservoirs** (2011) Publication INRS : ED6256 (voir INRS en cas de besoin)
- **Mono-opérateur** : (priorité 3) à relancer avec angle SYFFA (Pb mobilisation) : conception du camion, choix chantier (Touche 70% des adhérents) (volonté de mise à jour avec l'INRS)
- **Travaux HP – THP** (ED 784) : S3C a pris la main. Début des travaux pour initier la révision (Co-production FNSA/INRS)
- **Espaces Confinés** (ED 6026 : Publié en 2006/révisé en 2010) (Pollution bactériologique) (Dernier document publié : R502 (chambre à sable, canalisations visitables, cuve) ; 2 recommandations : Technique applicable avec formation et obligation du CATEC (CNAM) (Pour info : FNSA (Daniel BERTHE) membre du COPIL du CATEC)
- **Entretien des séparateurs hydrocarbures** (Mise à jour 2016)
- **Guide d'aide à l'élaboration du document unique des risques** (D.U.R) : 2012
- **Retours d'expériences** (REX) : Enquête sociale + Statistiques de la S.S (chiffres datant de 2016) + retours internes (fiche de renseignement anonymisée et structurée- fiche à réaliser).
- **CACES** : Note d'information (2010) revu en 2019 (note d'information en cours)
- **AIPR** : Note d'information en 2017 (Travaux avec la FNADE car nos formations n'étaient pas adaptées.
- **Amiante** : en cours (priorité 1)
- **QUALITASS** : cela concerne clients et sécurité
- **Obturbateurs** : en cours (priorité 2) : 4 personnes dont David PERALTA. UN document martyr qui est à un stade d'avancement quasiment finalisé. Une réunion supplémentaire est prévue le Lundi 1^{er} Juillet pour y apporter quelques améliorations. Le document vous sera transmis dès que Charles sera rentré de congés (début juin)

Proposition des thématiques à la commission technique :

- **Brouillards Haute pression** :
- **Guide de réception des matériels mixtes neufs** : publication du document demandé datant de 10 ans (mise à jour à faire)

Il est demandé d'avoir un tableau récapitulatif avec les paramètres suivants, délai, pourcentage d'avancement et actif ou non actif, pour améliorer la lisibilité notamment sur l'état d'avancement des différentes commissions techniques, les participants, celles qui sont en cours et les dates de réunions. Le compte rendu des travaux est habituellement envoyé par mail. Une action est préconisée pour améliorer cette communication pour un meilleur suivi.

Une interrogation est soulevée sur la méthodologie de désignation des participants et le choix des thèmes abordés. Une clarification et une mise à plat paraient nécessaire dans le but d'impliquer l'ensemble des syndicats dans les travaux fédéraux.

Il est rappelé que le CODIR a pour rôle de veiller au fonctionnement de la commission technique et sécurité et c'est lui qui oriente les travaux. Le CODIR est l'instance dirigeante de la FNSA, représentant les intérêts de ses différentes composantes.

Il est posé la question suivante à l'attention du CODIR : Lorsqu'une thématique est sélectionnée, est-ce qu'une consultation officielle vers les CA des syndicats pourrait être faite ?

Concernant la commission sur les retours d'expériences, la mise en place d'une campagne annuelle plus visible vers les adhérents pour faire remonter les informations est envisageable pour l'ensemble des administrateurs du SNEA. La demande sera transmise au CODIR afin de statuer sur le sujet. (Voir fiche sur les AT et presque accidents ci-joint)

Un short liste des commissions est établie par le CA du SNEA dans un ordre de priorité pour y travailler :

- Amiante
- Obturateurs (communication pour avis dès que le document sera finalisé)
- Mono-opérateur

- **Commission sociale (Samantha Foulon)**

- ✓ **La CPNE et la CPPNI : actualité sociale**

- **Concernant l'OPCO,**

L'arrêté du 29 mars 2019, publié au JO du 31 mars 2019 désigne l'OPCO entreprises de proximité pour la branche assainissement et maintenance industrielle.

Sur la mise en place de l'OPCO, aujourd'hui les choses avancent peu notamment en raison de la difficulté de désignation d'un Président pour diriger l'OPCO où sont désormais réunis la CPME et l'U2P. Par ailleurs, les mandats de gestion sont très compliqués à mettre en place ; non seulement pour reprendre les dossiers des OPCA renommés tels que AGEFOS PME et PEPS mais aussi ceux des OPCA précédemment compétents (notamment pour les dossiers d'entreprises AMI chez OPCALIA). Cette

problématique de mandats de gestion est commune à tous les OPCO en place. Enfin, il est urgent d'avoir un retour de l'OPCO EP sur la constitution des SPP qui auront un rôle important au sein de l'OPCO pour la politique de formation de chacune des branches concernées.

▪ **Concernant la restructuration de branche**

Suite à la lettre du Ministère du Travail en mars dernier, les branches sont en attente des différents critères susceptibles d'évoluer ou de paraître justifiant le rapprochement.

Il faudra attendre Juillet pour pouvoir lire le rapport demandé par la Ministre du Travail à Pierre RAMAIN, dont l'objectif est d'établir les critères permettant de réduire les branches au nombre de 100 voire 50.

Quelques points de réflexions ont été soulevés par différentes branches :

- **1er point** : difficultés importantes à identifier le nombre exact de branches existantes. Plusieurs chiffres sont évoqués : de 271 branches à 332.
- **2e point** : propension forte (voire peut-être excessive) de certaines branches à établir un lien entre les OPCO et la restructuration des branches. Par définition, il ne peut pas y avoir autant de branches professionnelles que d'OPCO (mais SPP ?).
- **3e point** : un sentiment personnel : il ne semble pas y avoir de réflexion ou de partage commun entre les différentes organisations interprofessionnelles sur ce sujet, à ce stade du moins.
- **4e point** : La CPME procède à une synthèse des problématiques évoquées durant la réunion

Quel est le calendrier réaliste de la restructuration des branches souhaitée ? quel serait le nombre de branches souhaité par les pouvoirs publics à terme ? y-aurait-il mise en place de dispositions dérogatoires pour les branches ayant déjà engagé un processus de restructuration ? y-aurait-il de nouveaux critères de restructuration entre branches, ou qu'en serait-il du renforcement de certains critères existants ?

- **5e point** : parmi les critères évoqués par différentes branches (sans qu'ils ne soient nécessairement consensuels), on peut citer les éléments suivants : aspects économiques (caractéristiques) des branches professionnelles ; qualité du dialogue social et nombre d'accords conclus ; typologie d'emplois des branches ; critères effectifs d'application volontaire par les entreprises des accords de branche ; part des TPE/PME au sein des branches professionnelles.
- **6e point** : la CPME invite les différentes branches à ne pas hésiter à transmettre tout document utile (notes, suggestions, etc.)
- **7e point** : il semble y avoir deux préalables à la réforme : redonner du sens à la démarche : faire en sorte que les pouvoirs publics précisent les motivations profondes de la réforme, pourquoi celle-ci doit-elle avoir lieu ? clarifier la question du calendrier.
- **8e point** : méthodologie de travail : la CPME a clairement indiqué ne pas avoir établi de positionnement politique à ce stade. Elle va rencontrer prochainement Monsieur RAMAIN, et devant la position des branches qui expriment, en réponse à une question, le souhait de pouvoir également échanger avec lui, la CPME propose la méthode suivante : la tenue d'une réunion dans le schéma « amphi » avec Monsieur RAMAIN qui rencontrerait simultanément l'ensemble des branches intéressées.

En ce qui concerne le rapprochement avec les 3D, après un déjeuner le 12 avril dernier dans le but de faire un point sur l'OPCO commun et sur la suite de notre rapprochement de branches, il a été décidé deux choses :

- Une réunion avec les OS de la branche assainissement et maintenance industrielle le mardi 11 juin prochain à la CS3D afin de présenter la branche comme cela a été fait au sein de la FNSA le 20 mars dernier.
- Une lettre d'intention sera envoyée prochainement à la DGT pour affirmer et rendre officielle la volonté d'une collaboration entre les deux branches. Cette lettre sera soumise pour avis à l'avocat que nous avons déjà rencontré pour un autre sujet conventionnel et officialiser son accompagnement.

La prochaine réunion paritaire aura lieu le 24 juin 2019 avec une présentation du bilan social 2018 qui servira de base à une réflexion plus globale sur les classifications de la branche AMI.

o **Point sur la réunion avec les constructeurs**

Lors du Conseil d'Administration de la FNSA du 29 mars dernier, une problématique importante a été soulevée concernant la volonté actuelle et future des constructeurs, et principalement des entreprises HUWER/HYDROVIDE et RIVARD, de procéder à une augmentation tarifaire significative des véhicules d'assainissement. Il avait alors été décidé de prévoir rapidement une réunion, composée de membres représentatifs de la profession, ayant pour objectif de rencontrer et d'échanger avec les deux sociétés sur ces questions essentielles pour les adhérents de la FNSA et de leur faire un retour concret.

Une réunion a donc eu lieu à la FNSA, le vendredi 26 avril 2019, en présence de Yann MADELINE, Daniel FLAMME, Philippe MAILLOT, Arnaud STIENNE et Jérôme TAUFOR et les représentants de l'entreprise RIVARD (Claude Moreau et Jean Michel THION), le matin, et des représentants des entreprises HUWER/HYDROVIDE (Jean Michel AVICE et Bruno Le BOURHIS), l'après-midi.

La situation des deux entreprises étant différente aux niveaux économique et organisationnel, il semble indispensable de différencier les deux échanges.

- Ce qu'il faut retenir des échanges avec les représentants de l'entreprise RIVARD : Messieurs Jean-Michel Thion (Directeur Général) et Claude Moreau (consultant)

Deux questions principales :

- **Pourquoi l'entreprise RIVARD a pris la décision de changer de positionnement commercial en augmentant de manière significative ses tarifs ?**
- **Comment l'entreprise RIVARD envisage l'avenir et, notamment, ses relations avec les professionnels de l'assainissement ?**

Concernant la première question, les représentants de l'entreprise Rivard font, tout d'abord, le point sur l'historique de l'entreprise avec l'arrivée, il y a huit mois, d'un nouveau Directeur Général, Monsieur Jean-Michel Thion.

Ce dernier a réorganisé structurellement l'entreprise et fait face, malgré une activité économique soutenue, à une problématique importante de recrutement (soudeur, monteur, etc...). Ce manque de personnel, qui a eu pour conséquence de devoir augmenter les salaires, associé à une augmentation des coûts des services et des matériaux de l'industrie, ainsi qu'à la nécessité de procéder à des investissements en termes d'innovation, ont contribué, inévitablement, à une hausse tarifaire "significative" justifiée par l'optimisation industrielle de la production (en plus des coûts de MO), pour l'année 2019. A moyen terme (2/3 ans), un tel impact sur les prix ne sera pas systématique.

Concernant la seconde question relative aux relations entre les constructeurs et les professionnels du secteur de l'assainissement sur le long terme, le Président Yann Madeline insiste sur le fait que chacun des acteurs pourrait être susceptible de penser pouvoir faire « l'un sans l'autre » mais que l'intérêt de procéder ainsi, pour les prochaines années, ne semble pas certain.

Dans ce sens, les représentants de l'entreprise RIVARD réaffirment l'importance de maintenir de bonnes relations avec les entreprises du secteur de l'assainissement quelle que soit leur taille, aussi bien en termes de besoins que de services.

Ainsi, dans les prochains mois, et dans l'attente d'un développement certain du nombre de points de « service après-vente » sur tout le territoire national, le nouveau directeur commercial sera disponible pour favoriser cette proximité et continuer à pouvoir assurer une livraison des véhicules dans les délais pour 100% des clients et une livraison sous 48 heures pour 60% des pièces de rechanges.

Enfin, l'entreprise RIVARD précise qu'il travaille actuellement sur des projets d'outils de production plus performants. **Elle propose d'ailleurs à ses clients de venir visiter le site de l'entreprise, aux prochaines portes ouvertes, qui auront lieu le 4 et 5 juillet prochains.**

- Ce qu'il faut retenir des échanges avec les représentants des entreprises HUWER/HYDROVIDE : Messieurs Bruno Le Bourhis (Directeur Général d'Eximium actionnaire de l'entreprise HUWER/HYDROVIDE) et Jean Michel Avice (Directeur technique)

Deux questions sensiblement différentes de celles posées à l'entreprise RIVARD en raison du contexte politique particulier de l'entreprise :

- Suite au départ des représentants de HUWER et d'HYDROVIDE, quelle est la nouvelle stratégie politique ?

- Et en quoi ces changements ont-ils un impact significatif sur les tarifs des véhicules d'assainissement ?

Avant de s'exprimer sur **le premier point**, les représentants des entreprises HUWER/HYDROVIDE prennent le temps de retracer l'historique de l'entreprise et surtout de présenter de manière précise et documentée sa situation économique.

En effet, après avoir fait état d'importantes pertes d'exploitation, ils exposent les projets de réorganisation et réaffirment la volonté de s'engager, pour l'avenir, auprès des professionnels de l'assainissement.

Les entreprises HUWER et HYDROVIDE seront donc réorganisées de façon dynamique et efficace ; un maintien des deux sites de production, un regroupement du bureau d'études et des services centraux sur LEZIGNE (site d'Hydrovide) et des services après-vente restructurés et répartis sur tout le territoire national, en principe avant l'été.

La visite des sites des entreprises sera organisée en fin d'année.

Sur **le second point**, les représentants des entreprises HUWER/HYDROVIDE ont exprimé la nécessité de cesser la politique commerciale antérieure et, ainsi, de ne plus vendre des véhicules d'assainissement « à perte ». Cependant ils restent conscients de la hausse des tarifs effectuée et nécessaire par cette réorganisation et réaffirment le fait qu'elle sera considérée différemment selon qu'il s'agisse de commande de véhicules standards ou dotés d'options spécifiques.

Enfin, il convient de noter que lors de la réunion, il a été insisté auprès de chacune des entreprises RIVARD et HUWER/HYDROVIDE sur le fait que les professionnels de l'assainissement tiennent particulièrement à garder, sur le terrain, des constructeurs français et qu'il est important, dans ce sens, de pouvoir échanger avec un interlocuteur dédié, incarnant chacune des entreprises, au niveau fédéral, qui saura être à l'écoute des besoins et des problèmes rencontrés permettant ainsi de répondre non seulement aux intérêts des professionnels de l'assainissement mais aussi des constructeurs.

○ **Communication FNSA : Vers les adhérents**

▪ Forum :

Un forum par syndicat a été mis en place dans l'espace adhérent sur le site internet de la FNSA. Jusqu'à présent, les adhérents du SYNABA ont été sollicités dans un premier temps. Cela permet d'améliorer l'outil et de répondre à des problèmes de fonctionnement avant le lancement pour le SNEA et ses adhérents.

▪ Journée Régionale FNSA :

La mise en place d'une journée FNSA en région formalise l'objectif d'améliorer l'identification des métiers de la fédération auprès des professionnels et des institutionnels. Le but est d'apporter de la matière technique, du relationnel et de la visibilité aux adhérents FNSA en particulier, et aux professionnels au sens large. Les délégués régionaux sont intégrés à la réflexion pour cibler le lieu, la

période et apporter la teinte régionale sur le déroulé de la journée (Voir ci-joint). Une approche par les données (Code NAF) et le relationnel permettra d'élargir l'auditoire et de créer l'événement autour de l'assainissement, ses métiers et ses problématiques. Un planning est donné à titre indicatif. Celui-ci est susceptible d'être modifié :

- Novembre 2019 : EST
- 2020 : CENTRE-EST, NORD, OUEST
- 2021 : SUD-EST, CENTRE-OUEST, SUD-OUEST

- **Portrait Adhérent :**

Afin de s'identifier à la FNSA, nous allons demander à un adhérent, régulièrement, de répondre à 3 questions (historique, son métier, le futur). Cela sera diffusé sur le site internet, mais aussi dans la newsletter pour en faire une récurrence. Ainsi, cet outil de communication nous permettra d'humaniser le métier et les personnes extérieures sauront mettre des images concrètes sur ce qu'est la profession.

- **Fichier de suivi des Adhérents :**

Création de ce fichier pour connaître le suivi précis du relationnel établi entre la FNSA et ses Adhérents : dates, nombre et le sujet des appels, suivi éventuel et commentaire FNSA, autres... ?

- **Lettre délit/Préfecture**

La FNSA se dote d'un outil pour soutenir les adhérents qui auraient des concurrents ne respectant pas les règles. Une lettre de pratiques délictueuses alertant les autorités est à disposition. La FNSA est prête à prendre son rôle de « lanceur d'alerte » pour que les pratiques délictueuses soient prises en compte par les autorités.

- **Actualités SNEA :**

- Consultations ministérielles (Voir ci-joint) :
 - Ministère de la Santé : Résidus de Toilettes sèches
 - Ministère de la Transition Ecologique : Dans le cas précis où un vidangeur stocke les matières de vidange ANC, est-il contrôlé par un inspecteur ICPE selon la rubrique 2716 ?
 - PANANC : Arrêté « Prescriptions Techniques »

Ce sont des questions soumises directement au CA du SNEA car ce dernier est reconnu comme l'interlocuteur principal. Les réponses des administrateurs montrent l'implication de chacun dans cet effort de crédibilité auprès des autorités. En même temps, Ces échanges d'information nous permet d'avoir de la visibilité des dossiers sur lesquels les ministères travaillent. C'est le rôle de la fédération d'être en contact régulier pour montrer le dynamisme de la branche et d'être force de propositions allant dans le sens de l'intérêt de la profession.

- Commission ANC : Réactivation + ouverture aux autres syndicats

La commission ANC, issue du SNEA, va être réactivée et ouverte à un travail collaboratif avec les autres syndicats concernés par la thématique ANC. Le référent pour le SNEA est Mr Olivier TAXIL. Il sera accompagné par Mr Nicolas BULTHEEL, Mr David PERALTA et Mr Daniel FLAMME. Le pouvoir de décision sera réparti entre le SNEA et le SYNABA. Le SYFFA sera intégré au titre d'observateur. Cela permettra d'avoir un groupe de travail actif trans-syndical pour échanger sur les problématiques de l'ANC et avoir un discours structuré et approfondi avec nos partenaires (PROS de l'ANC) et interlocuteurs institutionnels (Ministères et autres institutions).

L'outil de la commission ANC nous permet de nous préparer aux futurs échanges avec les PROS de l'ANC (IFAA et CNATP). Une réunion est prévue le 5 Juin en vue d'anticiper un rendez-vous avec la direction générale des entreprises qui veut jeter les bases de la filière française de l'ANC. Il est important de porter un discours uni à la fois au sein des PROS de l'ANC puis au ministère de l'économie. En nous préparant en interne, cela nous permettra d'avoir l'initiative sur l'orientation des travaux futurs. (Faute de Participants, cette réunion est ajournée. Un courrier part incessamment pour mobiliser l'IFAA et CNATP sous l'impulsion de CB.)

Pour information et après vérification, l'option facultative des SPANCS concernant l'entretien est toujours d'actualité. (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/competences-du-spanc>)

- **Dossiers SNEA :**
 - o Charte de déontologie SNEA (voir ci-joint)

Mr Guy Eveilleau, missionné par le SNEA, propose un projet de charte de déontologie. Après quelques modifications, notamment sur les droits et devoirs des clients, il est proposé de demander au CODIR d'intégrer la signature de la charte de déontologie dans le dossier d'adhésion de l'entreprise.

De plus, Il est suggéré que la FNSA propose un paragraphe d'engagement professionnel à intégrer dans les réponses aux appels d'offres afin d'énumérer les responsabilités du client et les engagements des parties en matière de traitement, d'environnement, de sécurité, des déchets.

- o Dossier demande d'adhésion : Mr BOURREAU Cédric

Le dossier de Mr Cédric Bourreau est mis en attente. Plusieurs manquements dans le dossier ont été constatés et des zones d'ombres persistent (3 sociétés ? Pas d'employés ? Code APE ? QUALITASS ?). La volonté majoritaire est d'accueillir favorablement les demandes d'adhésion. Néanmoins, le débat s'installe sur l'exigence demandée aux adhérents, notamment sur le label QUALITASS. Aujourd'hui, 70% des adhérents sont labellisés. Quid des 30% restants ? La question se pose sur le fait d'inciter les professionnels à être QUALITASS ou de les obliger à l'être. (C'est une question qui sera posée directement à Yann Madeline, Président FNSA). Une exigence plus élevée se traduira inmanquablement par un suivi et un accompagnement différents organisés par la FNSA. Une réflexion pourrait être engagée pour faire un bilan de QUALITASS et son évolution.

Enfin, une liste des adhérents SNEA ayant QUALITASS ou pas est demandée par les administrateurs du SNEA.

- Carte géographique Adhérents/non-adhérents par région/département

Différentes cartes sont présentées, croisant les données adhérents, code NAF par département et région. Cela permet d'avoir une vue globale des entreprises d'assainissement sur l'ensemble du territoire nationale. Un travail sera effectué dans un second temps pour récupérer les données des entreprises par département dans l'optique des journées FNSA en région.

L'aperçu est intéressant mais reste à affiner. Pour affiner la vision, il est proposé de croiser le nombre de salariés code NAF 3700Z/ Nombre salariés adhérents + CA quand cela possible. L'objectif est d'avoir une vue réelle de la représentativité de la FNSA sur l'ensemble du territoire nationale.

- SINOE :
 - Mise à jour des cartes fin 2019/ 2020

L'ADEME n'avait pas les finances pour 2019. La mise à jour et le partenariat sont reportés en 2020. La convention entre l'ADEME et la FNSA sera signée au cours du dernier trimestre 2019. Un(e) stagiaire sera recruté(e) dans cette optique pour le 1^{er} semestre 2020.

- Evolution de l'outil SINOE

L'outil SINOE va évoluer afin d'être plus pratique à utiliser. C'est pourquoi, un travail sera initié par l'ADEME début 2020. La FNSA sera intégrée à la démarche et pourra apporter son expertise de terrain pour rendre l'outil plus accessible et facile d'utilisation par les professionnels.

- Propositions de thématique de groupe de travail au sein du SNEA :
 - Une veille technologique au sein de la FNSA est souhaitée afin que les adhérents puissent être informés des évolutions technologiques dans les divers métiers de la branche.
 - Hydro curage Ultra son : Christophe ALARY et Daniel FLAMME se portent volontaire pour approfondir le sujet. Ils feront un retour lors du prochain conseil d'administration.
- **Dates des prochains CA SNEA :**
 - Mercredi 2 Octobre : 9h-12h : Il est décidé de prévoir le prochain CA du SNEA au matin du congrès de la FNSA aux Sables d'Olonne.
 - Jeudi 30 Janvier 2020 : CA suivant
- **Questions Diverses :**
 - Pas de questions diverses

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée par le Président à 13h30.



**SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DE
SERVICES, D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT**

**Daniel FLAMME
Président du SNEA**